



LEZAY

un espace à vivre

Le p'tit bulletin du Lezéen

Janvier 2016 - n° 8

É DITO



Une nouvelle année commence, souhaitons tous qu'elle se déroule dans la paix et la sérénité retrouvées, après une année 2015 marquée, sur le plan national, par les attentats de Janvier et Novembre, attentats qui voudraient mettre en péril les valeurs de notre République et de notre démocratie. Nous ne sombrerons pas dans la division, bien au contraire. Il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, nous rassembler.

Plus près de nous, dans notre paisible commune de Lezay, nous continuons de construire et d'accompagner les changements. En effet l'actualité nous impose tout d'abord de donner un coup de projecteur sur le marché aux bovins, notre marché historique, qui est depuis le mois de septembre touché de plein fouet par la fièvre catarrhale ovine et par les mesures de protections nationales qui en découlent. Cette nouvelle donne que nous subissons nous impose de prendre contact et travailler avec les autorités de l'Etat afin de trouver les meilleures solutions pour notre marché et pour Lezay.

Les changements auxquels nous

sommes confrontés sont également les conséquences directes de la nouvelle organisation territoriale de notre Pays. Il s'agit de la création de la nouvelle région Poitou-Charente-Aquitaine-Limousin, effective depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit aussi de la prochaine fusion inter communautaire avec les communautés de Celles sur Belle, Cœur de Poitou et Val de Boutonne, qui serait effective dès 2017 et qui réunirait les 80 communes de l'actuel Syndicat Mixte du Pays Mellois. Et puis les prises de compétences de notre communauté de communes actuelle du Mellois, avec en particulier la prise de compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier et la compétence du PLUi.

Cette année 2015 qui vient de se terminer a vu l'aboutissement de nombreux projets comme :

- La numérotation de chacune des maisons de nos hameaux et villages,
- La rédaction des agendas d'accessibilité programmée (accès aux établissements recevant du public pour les personnes handicapées) rendue obligatoire et pour lesquels 6 années seront nécessaires pour mener

à bien et à leur terme les travaux pour assurer la mise en conformité de nos établissements communaux,

- L'installation d'un nouveau panneau lumineux destiné à mieux vous informer et de façon plus rapide,
- L'inauguration des installations nécessaires à l'accessibilité aux handicapés du Crédit Mutuel et de la Poste,
- La mise en vente de notre ancienne perception,

- L'installation dans la cour de l'école maternelle d'un nouveau préau,
- De nombreux travaux réalisés en Régie Municipale par nos agents.

Et puis cette année 2016 qui commence verra la poursuite des travaux programmés :

- L'aménagement de l'ancienne imprimerie à destination de nos associations et de nouvelles entreprises,
- La rénovation de la salle des fêtes pour laquelle un lifting s'impose,
- Le réaménagement de « l'îlot Beaufigeau »,
- La pose de radars pédagogiques destinés à réduire la vitesse des véhicules aux entrées de bourg,
- Les premiers travaux de mise s aux normes d'accessibilité,
- L'installation des secrétariats du CIAS au Point-P décidée par la Communauté de Communes,
- Le départ du Syndicat d'Eau vers ses nouveaux locaux rénovés de l'ancienne imprimerie.

Ces différentes réalisations et tous ces projets ont pour seul et unique objectif la réponse aux besoins des habitants de notre Commune de Lezay.

Le conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et santé.

BONNE ANNÉE 2016

Christian MAIREAU, Maire de Lezay

Le mot des Conseillers départementaux

L'assemblée départementale est en place depuis mars 2015. Elle est paritaire puisque un binôme homme-femme est élu sur chacun des dix sept cantons.

Trente quatre Conseillers siègent donc en commission permanente pour voter les décisions proposées par le Président après le travail d'analyse des dossiers par les commissions.

Les six commissions se réunissent chaque mois :

1^{ère} : Finances – Administration générale – Ressources humaines – Systèmes et développement informatique

2^{ème} : Agriculture – Environnement – Eau

3^{ème} : Enfance – Familles – Personnes âgées – Personnes handicapées – Insertion - Habitat

4^{ème} : Aménagement des territoires – Développement économique – Plate-forme d'appui aux entreprises – Tourisme – Partenariats institutionnels

5^{ème} : Routes – Bâtiments – Transports – Schéma départemental d'aménagement numérique

6^{ème} : Education – Collèges – Vie associative – Culture – Sport

L'intitulé des commissions indique la variété des compétences exercées et leur impact concret pour la vie quotidienne des Deux-Sévriens.

Ce champ de compétences évoluera sensiblement après l'installation des nouvelles régions.

Le Conseil départemental pilote également la régie des pôles sciences et nature (Zoodyssée – IFFCAM – Cébron), le laboratoire interdépartemental d'analyses (LASAT), la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-sèvres (CAEDS), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Notre nouveau canton de Celles sur Belle comprend 27 communes, réparties sur 3 communautés de communes différentes. Notre travail d'élus est indépendant de cette non-cohérence territoriale du canton. Nous sommes le relais des élus locaux et des associations et établissements partenaires pour le suivi de leurs dossiers en lien avec le département.



Nous sommes également à la disposition des habitants qui sont directement concernés par les actions menées dans le domaine des solidarités, des collèges, de la gestion des routes départementales...

Afin de recevoir les personnes qui le souhaitent, nous tenons des permanences dans les mairies des quatre communes les plus importantes, de 14h30 à 16h30:

- à Celles sur Belle le 1^{er} vendredi de chaque mois
- à Pamproux le 2^{ème} vendredi
- à La Mothe-Saint-Héray le 3^{ème} vendredi
- à Lezay le 4^{ème} vendredi

Nous sommes également joignables sur notre messagerie et notre portable.

Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2016.

Chantal Brillaud
06 16 62 32 26 - c.brillaud@deux-sevres.fr

Jean Claude Mazin
06 78 12 23 44 - jc.mazin@deux-sevres.fr



Quelques dates à retenir :

Samedi 30 janvier :

salle des Fêtes: concert de l'harmonie de Lezay



Samedi 6 février à 17 h Salle des fêtes :

« Les bons garçons »
Film tourné à Lezay
courant d'année 2015
avec la participation des Lezéens
Entrée gratuite

Marché de Noël

Samedi 5 décembre a eu lieu le traditionnel marché de Noël. Avec une quarantaine d'exposants et son manège, il a su attirer un public nombreux toujours dans un esprit de grande convivialité.



Arbre de Noël des employés municipaux

Le Père Noël est passé le vendredi 11 décembre, avec un peu d'avance, comme il est de coutume, offrir un cadeau aux enfants de nos employés communaux. Après que Monsieur le Maire ait rappelé les grands événements qui ont marqué cette année 2015 et remercié l'ensemble des équipes pour le travail réalisé, ce moment festif s'est poursuivi par un repas partagé dans un esprit convivial et joyeux.



Quelques infos

■ Scolaire

La compétence scolaire devient intercommunale au 1er janvier 2016. A ce titre différentes décisions tarifaires ont été prises :

Tarifs cantine :

- Enfants : 2,50 € par repas
- Tarif réduit : 2,20 €

- Personnel de cantine : gratuit mais comptabilisé comme avantage en nature.

- Enseignants et personnels extérieurs au service : 5 €

- Gratuit pour les stagiaires.

La facturation sera mensuelle.

Tarifs garderies :

Ces tarifs s'appliquent également à « Chat Perché » :

- 0,50 € le matin

- 1 € le soir

- soit 1,50 € par jour ce qui correspond à une légère baisse.

Les subventions aux écoles seront calculées au prorata du nombre d'élèves. Les APE restent subventionnées par les communes.

■ Nouvelle adresse pour le Syndicat d'Eau de Lezay

Depuis le début de cette année, le Syndicat d'Eau s'est installé dans ses nouveaux locaux au :

6 rue de la Petite Rivière à Lezay (ancienne imprimerie)

■ Le CLIC du Pays Mellois



Qu'est-ce qu'un CLIC ? Le Centre Local d'information et de Coordination des Seniors est une association de proximité qui assure : l'écoute, l'accueil personnalisé et gratuit des personnes retraitées, de leur familles et de leur entourage, afin de fournir informations, Conseils et Orientations sur les prestations et dispositifs locaux en faveur des personnes retraitées (ex : aides financières possibles pour le maintien à domicile ou en établissement, accompagnement recherche place en établissements, conseils sur la nutrition, le sport, la prévention des chutes, etc...., orientation vers les acteurs de l'habitat, associations diverses).

Le CLIC développe également des actions collectives de prévention qui visent à favoriser le maintien à domicile et à améliorer le bien-être des aînés et anime le réseau de partenaires de son territoire, oeuvrant pour et auprès des personnes retraitées, en établissement ou à domicile.

1 place de la Poste - 79500 MELLE

Tel. 05 49 06 63 63

Clidupaysmellois@gmail.com

Environnement



■ Info pratique

Nous vous rappelons que des composteurs sont en vente à la Communauté de Communes du Mellois :

- 20 € le 1000 litres
- 14 € le 600 litres

Vous pouvez réserver et commander vos composteurs au 05 49 27 56 79.

A noter : Nous vous proposons d'implanter des jachères de pied de mur. Si vous êtes intéressés, merci de vous signaler en Mairie pour nous permettre d'évaluer les quantités à prévoir.

Vie Pratique

Rappel

Une déjection canine au milieu d'un trottoir, de quoi vous mettre de mauvaise humeur...



Déjà largement diffusé dans le bulletin municipal de l'an dernier, nous rappelons aux maîtres de nos amis les chiens que le bon réflexe est de ramasser les déjections.

Pour ce geste simple, il vous suffit de vous munir de sachets spécialement mis à votre disposition aux points suivants :

- Au jardin Médiéval (*carrefour de la rue du Temple et de la rue de l'Anguillerie*)
- Dans le parc Hubert (*le long de la rue Gate Bourse*)
- A l'étang (*côté parc Honoré Canon*).

Un peu de civisme, quelques gestes simples et votre chien sera notre ami !

Le non respect de ces règles élémentaires est passible d'une amende de 1^{ère} catégorie.



■ Zéro pesticide

Dans le prochain « P'tit Bulletin du Lezéen », nous vous informerons des différentes actions que nous mettrons en place concernant l'environnement, notamment sur le désherbage sans pesticide, l'embellissement de la commune, etc.....

Vos idées et suggestions sont bien sûr les bienvenues. N'hésitez pas à les transmettre à la Mairie.

Rappel législatif :

La commune de Lezay dispose d'une plate-forme recevant tous les déchets verts. Par conséquent, il est interdit de les brûler soi-même, sans accord, sous peine d'amende.

■ Le dicton de saison :

« l'hiver ét dans un sac, quint l'ét pas à la goule, l'ét dans le chu »



Tous les samedis, de 10 h 00 à 12 h 00,
un conseiller municipal assure une permanence à la mairie pour vous écouter, vous aider et transmettre vos doléances.

N'hésitez pas à venir le rencontrer.

Inscrivez-vous à notre compte Twitter :

@mairie_lezay

pour suivre l'actualité de votre commune.

Mairie de Lezay : tél. 05 49 27 80 00

mail : secretariat@mairie-lezay.fr

site : <http://mairie-lezay.fr>